

162 av Kennedy
30130 Pont-Saint-Esprit
Tel : 0475500500 Fax : 0475494759
Ape 7820Z Siret 78979283500041
N° Intra communautaire:FR63789792835

Contrat de mise à disposition



Contrat 4706 Initial Semaine 23.2026

Interimaire

AKTAS Atila

5 BIS ALLEE PAUL BEDOIN
26200 MONTÉLIMAR

N° Matricule 2954
Nationalité française
N° Séc. Soc. 1020926198042/05
Né(e) le 06/09/2002 à MONTEILIMAR FRANCE
Qualification STAGIAIRE (Non cadre) Pcs:676a
Titre Profession C.Ident: 26/06/2026
Date Vis.Med. 18/07/2025

Motif Formation

Dates 01/06/2026 au 02/06/2026 inclus *

Durée hebdo 35,00 Hrs **Période d'essai** 2 JT
Horaires 08h30-12h00 13h30-17h00
HORAIRES VARIABLES SELON CONVOCATION
Retraite : REUNICA 33 QUAI DU Pdt PAUL DOUMER 92672
COURBEVOIE CEDEX

* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31

Chaussures de sécurité, casque et lunettes de protection sont indispensables, dès le 1er jour de formation, pour participer à la session de formation. La présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au formateur avant la validation des acquis théoriques est obligatoire.

Dans le cas où l'accès aux équipements collectifs est assuré (art.L.124-4-7), les frais correspondants sont pris en charge par l'utilisateur L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite, sous réserve des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11du code du travail. Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier. Les jours fériés dans l'entreprise utilisatrice sont dus aux salariés temporaires dans les mêmes conditions que les salariés permanents, à l'exclusion de toute condition d'ancienneté. L'utilisateur soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestation au dos, partie intégrante du présent contrat, et les accepter, notamment en ce qui concerne le §9.

Adr.V.M.:PREVY - 20 rue de la Floure 30200 Bagnols sur Cèze

Fait à Pont-Saint-Esprit le 29/05/2026
POUR INTERIM QUALITE
Priscilla PEYRET Responsable
d'agence

**200 rte de Marseille**
26200 Montélimar
montelimar@groupeip.fr
Intérim & Placement tél.: 04 75 500 500
RCS Aix-en-Provence: 759 792 835 fax: 04 75 494 759

Client

INTERIM QUALITE FORMATION

162 Avenue Kennedy
30130 PONT-SAINT-ESPRIT

N° Client 00032
Contact INTERIM QUALITE IP4
Lieu Mission ONET FORMATION
26700 PIERRELATTE
Moyen Acces Moyens propres
Siret 78979283500041 **Naf** 7820Z
Effectif : 11 à 19 sal. **DuréeColl**: **Org.tps travail** :

Justificatif Lié à la formation"Passerelle PR CC"

Caractéristiques du poste EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L ACCORD NATIONAL DU 15/10/92 SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES SALARIES DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE ET DE L ARTICLE L.124-21 DU CODE DU TRAVAIL

Risques professionnels Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)

Référence de commande ONET FORMATION

Salaire de référence 12,31 Eur

Facteurs pénibilité (art. L.4161-1 et R.4163-7 CT): Non

Facturé

Taux horaire Facturé (ht)

12,31 Eur/H

Reglement:Chèque 30 jrs date de facture

Adr.V.M.:PREVY - 20 rue de la Floure 30200 Bagnols sur Cèze

Contrat à retourner à l'ETT signé et tamponné sous 48 H.
Signature et cachet du client PONT-SAINT-ESPRIT le
29/05/2026

162 av Kennedy
30130 Pont-Saint-Esprit
Tel : 0475500500 Fax : 0475494759
Ape 7820Z Siret 78979283500041
N° Intra communautaire:FR63789792835

Contrat de mise à disposition



Contrat 4706 Initial Semaine 23.2026

Interimaire

AKTAS Atila

5 BIS ALLEE PAUL BEDOIN

26200 MONTÉLIMAR

N° Matricule 2954
Nationalité française
N° Séc. Soc. 1020926198042/05
Né(e) le 06/09/2002 à MONTEILIMAR FRANCE
Qualification STAGIAIRE (Non cadre) Pcs:676a
Titre Profession C.Ident: 26/06/2026
Date Vis.Med. 18/07/2025

Motif Formation

Dates 01/06/2026 au 02/06/2026 inclus *

Durée hebdo 35,00 Hrs **Période d'essai** 2 JT
Horaires 08h30-12h00 13h30-17h00
HORAIRES VARIABLES SELON CONVOCATION
Retraite : REUNICA 33 QUAI DU Pdt PAUL DOUMER 92672
COURBEVOIE CEDEX

* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31

Chaussures de sécurité, casque et lunettes de protection sont indispensables, dès le 1er jour de formation, pour participer à la session de formation. La présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au formateur avant la validation des acquis théoriques est obligatoire.

Dans le cas où l'accès aux équipements collectifs est assuré (art.L.124-4-7), les frais correspondants sont pris en charge par l'utilisateur L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite, sous réserve des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11du code du travail. Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier. Les jours fériés dans l'entreprise utilisatrice sont dus aux salariés temporaires dans les mêmes conditions que les salariés permanents, à l'exclusion de toute condition d'ancienneté. L'utilisateur soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestation au dos, partie intégrante du présent contrat, et les accepter, notamment en ce qui concerne le §9.

Adr.V.M.:PREVY - 20 rue de la Floure 30200 Bagnols sur Cèze

Fait à Pont-Saint-Esprit le 29/05/2026
POUR INTERIM QUALITE
Priscilla PEYRET Responsable
d'agence

**200 rte de Marseille**
26200 Montélimar
montelimar@groupeip.fr
Intérim & Placement
tél.: 04 75 500 500
RCS Aix-en-Provence: 759 792 835 fax: 04 75 494 759

Client

INTERIM QUALITE FORMATION

162 Avenue Kennedy

30130 PONT-SAINT-ESPRIT

N° Client 00032
Contact INTERIM QUALITE IP4
Lieu Mission ONET FORMATION
26700 PIERRELATTE
Moyen Acces Moyens propres
Siret 78979283500041 **Naf** 7820Z
Effectif : 11 à 19 sal. **DuréeColl**: **Org.tps travail** :

Justificatif Lié à la formation"Passerelle PR CC"

Caractéristiques du poste EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L ACCORD NATIONAL DU 15/10/92 SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES SALARIES DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE ET DE L ARTICLE L.124-21 DU CODE DU TRAVAIL

Risques professionnels Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)

Référence de commande ONET FORMATION

Salaire de référence 12,31 Eur

Facteurs pénibilité (art. L.4161-1 et R.4163-7 CT): Non

Facturé

Taux horaire Facturé (ht)

12,31 Eur/H

Reglement:Chèque 30 jrs date de facture

Adr.V.M.:PREVY - 20 rue de la Floure 30200 Bagnols sur Cèze

Contrat à conserver. Signature et cachet du client PONT-SAINT-ESPRIT le 29/05/2026

162 av Kennedy
30130 Pont-Saint-Esprit
Tel : 0475500500 Fax : 0475494759
Ape 7820Z Siret 78979283500041
N° Intra communautaire:FR63789792835

Contrat de mise à disposition



Contrat 4707 Initial Semaine 23.2026

Interimaire

BOUKHCHACHA Youssef

21 RUE MARCEL PAGNOL

26270 LORIOL-SUR-DROME

N° Matricule 2723
Nationalité française
N° Séc. Soc. 1980826362150/54
Né(e) le 10/08/1998 à VALENCE FRANCE
Qualification STAGIAIRE (Non cadre) Pcs:676a
Titre Profession C.Ident: 06/08/2034
Date Vis.Med. 06/08/2024

Motif Formation

Dates 01/06/2026 au 02/06/2026 inclus *

Durée hebdo 35,00 Hrs **Période d'essai** 2 JT
Horaires 08h30-12h00 13h30-17h00
HORAIRES VARIABLES SELON CONVOCATION
Retraite: REUNICA 33 QUAI DU Pdt PAUL DOUMER 92672
COURBEVOIE CEDEX

* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31

Chaussures de sécurité, casque et lunettes de protection sont indispensables, dès le 1er jour de formation, pour participer à la session de formation. La présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au formateur avant la validation des acquis théoriques est obligatoire.

Dans le cas où l'accès aux équipements collectifs est assuré (art.L.124-4-7), les frais correspondants sont pris en charge par l'utilisateur L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite, sous réserve des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11du code du travail. Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier. Les jours fériés dans l'entreprise utilisatrice sont dus aux salariés temporaires dans les mêmes conditions que les salariés permanents, à l'exclusion de toute condition d'ancienneté. L'utilisateur soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestation au dos, partie intégrante du présent contrat, et les accepter, notamment en ce qui concerne le §9.
Adr.V.M.:PREVY - 20 rue de la Floure 30200 Bagnols sur Cèze

Fait à Pont-Saint-Esprit le 29/05/2026
POUR INTERIM QUALITE
Priscilla PEYRET Responsable
d'agence

**200 rte de Marseille**
26200 Montélimar
montelimar@groupeip.fr
Intérim & Placement
tél.: 04 75 500 500
RCS Aix-en-Provence: 759 792 835 fax: 04 75 494 759

Client

INTERIM QUALITE FORMATION

162 Avenue Kennedy

30130 PONT-SAINT-ESPRIT

N° Client 00032
Contact INTERIM QUALITE IP4
Lieu Mission ONET FORMATION
26700 PIERRELATTE
Moyen Acces Moyens propres
Siret 78979283500041 **Naf** 7820Z
Effectif: 11 à 19 sal. **DuréeColl**: **Org.tps travail**:

Justificatif Lié à la formation"Passerelle PR CC"

Caractéristiques du poste EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L ACCORD NATIONAL DU 15/10/92 SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES SALARIES DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE ET DE L ARTICLE L.124-21 DU CODE DU TRAVAIL

Risques professionnels Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)

Référence de commande ONET FORMATION

Salaire de référence 12,31 Eur

Facteurs pénibilité (art. L.4161-1 et R.4163-7 CT): Non

Facturé

Taux horaire Facturé (ht)

12,31 Eur/H

Reglement:Chèque 30 jrs date de facture
Adr.V.M.:PREVY - 20 rue de la Floure 30200 Bagnols sur Cèze

Contrat à retourner à l'ETT signé et tamponné sous 48 H.
Signature et cachet du client PONT-SAINT-ESPRIT le
29/05/2026

162 av Kennedy
30130 Pont-Saint-Esprit
Tel : 0475500500 Fax : 0475494759
Ape 7820Z Siret 78979283500041
N° Intra communautaire:FR63789792835

Contrat de mise à disposition



Contrat 4707 Initial Semaine 23.2026

Interimaire

BOUKHCHACHA Youssef

21 RUE MARCEL PAGNOL

26270 LORIOL-SUR-DROME

N° Matricule 2723
Nationalité française
N° Séc. Soc. 1980826362150/54
Né(e) le 10/08/1998 à VALENCE FRANCE
Qualification STAGIAIRE (Non cadre) Pcs:676a
Titre Profession C.Ident: 06/08/2034
Date Vis.Med. 06/08/2024

Motif Formation

Dates 01/06/2026 au 02/06/2026 inclus *

Durée hebdo 35,00 Hrs **Période d'essai** 2 JT
Horaires 08h30-12h00 13h30-17h00
HORAIRES VARIABLES SELON CONVOCATION
Retraite : REUNICA 33 QUAI DU Pdt PAUL DOUMER 92672
COURBEVOIE CEDEX

* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31

Chaussures de sécurité, casque et lunettes de protection sont indispensables, dès le 1er jour de formation, pour participer à la session de formation. La présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au formateur avant la validation des acquis théoriques est obligatoire.

Dans le cas où l'accès aux équipements collectifs est assuré (art.L.124-4-7), les frais correspondants sont pris en charge par l'utilisateur L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite, sous réserve des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11du code du travail. Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier. Les jours fériés dans l'entreprise utilisatrice sont dus aux salariés temporaires dans les mêmes conditions que les salariés permanents, à l'exclusion de toute condition d'ancienneté. L'utilisateur soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestation au dos, partie intégrante du présent contrat, et les accepter, notamment en ce qui concerne le §9.

Adr.V.M.:PREVY - 20 rue de la Floure 30200 Bagnols sur Cèze

Fait à Pont-Saint-Esprit le 29/05/2026
POUR INTERIM QUALITE
Priscilla PEYRET Responsable
d'agence

P 200 rte de Marseille
26200 Montélimar
montelimar@groupeip.fr
Intérim & Placement tél.: 04 75 500 500
RCS Aix-en-Provence: 759 792 835 fax: 04 75 494 759

Client

INTERIM QUALITE FORMATION

162 Avenue Kennedy

30130 PONT-SAINT-ESPRIT

N° Client 00032
Contact INTERIM QUALITE IP4
Lieu Mission ONET FORMATION
26700 PIERRELATTE
Moyen Acces Moyens propres
Siret 78979283500041 **Naf** 7820Z
Effectif : 11 à 19 sal. **DuréeColl**: **Org.tps travail** :

Justificatif Lié à la formation"Passerelle PR CC"

Caractéristiques du poste EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L ACCORD NATIONAL DU 15/10/92 SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES SALARIES DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE ET DE L ARTICLE L.124-21 DU CODE DU TRAVAIL

Risques professionnels Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)

Référence de commande ONET FORMATION

Salaire de référence 12,31 Eur

Facteurs pénibilité (art. L.4161-1 et R.4163-7 CT): Non

Facturé

Taux horaire Facturé (ht)

12,31 Eur/H

Reglement:Chèque 30 jrs date de facture

Adr.V.M.:PREVY - 20 rue de la Floure 30200 Bagnols sur Cèze

Contrat à conserver. Signature et cachet du client PONT-SAINT-ESPRIT le 29/05/2026